## BRADERIE D'ÉTÉ DE MULHOUSE Mercredi 5 et jeudi 6 juillet 2023 LES CNS DU HAUT RHIN

39 Quai de la Cloche, 68200 MULHOUSE **Tél**: 03 89 60 34 62 **Mail**: cns.68hr@gmail.com

## FICHE D'INSCRIPTION

Prénom:

Zone C: Bouchers, Henriette, Boulangers, marché

Rue
CASE RESERVÉE A L'ORGANISATION

## **IDENTITÉ DE VOTRE ENTREPRISE**

Nom ou Raison Sociale:

Adresse:		
Code Postal :	VIIIe:	
Tél : Registre de commerce N°:	E-mail:	
Registre de commerce N°: (Seront autorisés à la vente uniquement les produits n	Siret IV":	
Produits vendus (IMPÉRATIF) :	illeritionines ci-dessous)	
Produits vendus (IMPÉRATIF) :  Type d'installation : Parasol - Barnum - Démonstrateur (Rayer les mentions inutiles)		
PIECES ADMINISTRATIVES EXIGÉES		
<ul> <li>Photocopie de la carte professionnelle</li> </ul>		
<ul> <li>Photocopie de la carte syndicale</li> </ul>		
<ul> <li>Photocopie de la carte grise du Véhicule</li> </ul>		
<ul> <li>Photocopie de la carte d'identité</li> </ul>		
<ul> <li>Pour les non adhérents copie d'attestation assurant</li> </ul>		
<ul> <li>O Un chèque de caution nettoyage 100 € (restitué si</li> </ul>		
Immatriculation du véhicule : M	arque du véhicule :	
« Les dossiers incomplets	ne seront pas traités ».	
DROITS D'INSCRIPTION (suivant votre affiliation)	·	
- Adhérent au syndicat DES CNS DU HAUT RHIN :	20 €	
- Adhérent d'un syndicat AUTRE DÉPARTEMENT :	40 €	
- Non-adhérent :	50€	
- Nombre de mètres (maximum 8 mètres) :	x 15 €	
* (Forfait stand 4 mètres ou moins 80 €, hors droit d'inscrip	tion).	
TOTAL :	€	
101AL		
Mode de règlement : Chèque : Espèces :		
Clôture des inscriptions le 05 juin 2023		

Ci-joint, Libeller les chèques à l'ordre de : « LES CNS DU HAUT RHIN »

Tout règlement par chèque ne sera pas accepté après le 20 juin. Les chèques seront déposés en banque le 20 juin 2023. Un chèque de caution de 100 € est obligatoire pour le nettoyage, il sera restitué si l'emplacement est laissé propre. Toute fausse déclaration entrainera le retrait de l'autorisation, sans remboursement des sommes versées.

Par arrêté préfectoral sous peine d'expulsion, aucun véhicule n'est autorisé sur le périmètre de la braderie.

ar arrete prefectoral sous peine d'expulsion, aucun venicule n'est autorise sur le perimetre de la braderi Après inscription, quel que soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué.

FACTURE N°:.....